

COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2020

L'an DEUX MILLE VINGT, les membres composant le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit, le 28 mai 2020, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur PETITTA, maire.

Etaient présents :

M. PETITTA, Mme VASSEUR, Mme BOUCHON, M. ROGER, MME SEBBAG, M. LE MEUR, MME CARCASSET, M. ZAOUÏ, Mme DE JESUS CARLOS, M. LUNDA, MME GARCIA, M. LEONHARDT, M. VIMARD, MME BUSSON, M. OUAREM, MME AREL, M. CHAUVEAU, M. DECOMBLE, MME MOLINARI, MME JAUNET, M. BOULANGER, MME FERROUDJI, M. MARTINS, MME QUESNEL, M. OBIANYOR, MME BARTOLI, M. PANTER, MME CRIBIER, M. ESNAULT, M. ZLOWODZKI, MME LORIC, M. BENISTY, MME SCHLATTER, M. LAMAOUÏ, MME ROLLY, M. CHOLLET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

M. AMRANE (pouvoir à M. VIMARD), MME MORENO (pouvoir à MME QUESNEL), MME QADHI (pouvoir à M. PETITTA).

Approbation du PV du 27 février 2020 :

Le procès verbal est reporté à la prochaine séance

Compte rendu de Monsieur le Maire au Conseil de sa délégation de pouvoirs

Dans le cadre de sa délégation le Maire a signé 32 décisions.

- N° 2020/52 Convention de mise à disposition de locaux avec Essonne Habitat
- N° 2020/53 Règlement d'un avis de contravention
- N° 2020/57 Convention avec le cabinet Andresi Consultants - Evaluation Interne du CMPP
- N° 2020/65 Convention d'adhésion à la centrale d'achat régionale
- N° 2020/68 Garantie communale accordée à la SA HLM Seqens dans le cadre de l'achat en VEFA de 15 logements sociaux 2 allée des charmes et 76 avenue Normandie Niemen
- N° 2020/47 Remboursement des frais de repas suite à une convention avec le CNFPT
- N° 2020/55 Formation du Personnel - Formaconseil
- N° 2020/56 Formation du Personnel - CNFPT
- N° 2020/49 Séjours d'été pour les enfants année 2020 - Signature de marché
- N° 2020/54 Convention de partenariat avec l'Association Ici et Maintenant Etre (AIME) pour les responsables périscolaires
- N° 2020/43 Stages musicaux vacances d'hiver 2020 - Convention de partenariat avec l'association Genovezik
- N° 2020/50 Demande de subvention auprès de la Caisse des Allocations Familiales de l'Essonne dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances - Action Aux Arts Citoyens VI
- N° 2020/48 Convention de partenariat avec la commune de Longpont-sur-Orge - Festival Longpont-sur-Rock
- N° 2020/69 Signature d'un contrat de cession de spectacles avec la société Vaillant Spectacles
- N° 2020/70 Signature d'un contrat de cession de spectacle avec la société Le duo BIZ'ART
- N° 2020/71 Signature d'un contrat de cession de spectacle avec la société Yogattitude
- N° 2020/72 Signature d'un contrat de cession de spectacle avec l'Orchestre National d'Ile-de-France
- N° 2020/24 Renouvellement assistance et maintenance des Firewall Stormshield - Signature de contrat
- N° 2020/41 Prestation d'analyses microbiologiques et de prélèvements de surface - contrat pour la Cuisine Centrale et Petite Enfance
- N° 2020/42 Fourniture de mobilier Lot 2 - Avenant de transfert au marché
- N° 2020/45 Convention de mise à disposition gratuite des véhicules 9 places pour la saison 2019-2020 SGS Tennis - Signature de la convention
- N° 2020/51 Renouvellement maintenance des progiciels Cityzen Up - Signature du contrat
- N° 2020/60 Dossiers techniques amiante des bâtiments communaux hors écoles - Signature de contrat
- N° 2020/62 Entretien de hottes des cuisines des bâtiments communaux - Signature de contrat
- N° 2020/63 Renouvellement maintenance des logiciels et modules CIRIL - Signature du contrat CM2020 GF-GRH
- N° 2020/64 Fourniture et pose de clôtures, portails et filets pare ballons - Lot 1 fourniture et pose clôtures et portails - Modification de marché n°1

- N° 2020/66 Contrat renouvellement maintenance des logiciels et outils Arpege - Signature de modification de contrat n°1
- N° 2020/22 Délégation du droit de préemption urbain à l'établissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF) pour l'acquisition d'un bien immobilier sis 132 route de Corbeil, cadastre BA n°146, appartenant aux consorts Dabrowski
- N° 2020/46 Retrocession à la Commune d'une concession de terrain cinquantenaire
- N° 2020/44 Mise à disposition d'un outil en ligne et conseil financier - FCL Gérer la Cité
- N° 2020/59 Régie de recettes des activités du service Communication - Mise à disposition d'un fonds de caisse
- N° 2020/61 Ligne de trésorerie - Année 2020

Les membres de l'assemblée prennent acte de la présentation de cette délégation de pouvoirs.

Désignation des Conseillers municipaux à siéger au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

DESIGNE en qualité de représentant du Conseil municipal à la Commission Consultative des Services Publics Locaux :

- Frédéric PETTTTA, Président de droit
- Nathalie VASSEUR
- Alice SEBBAG
- Brahim OUAREM
- Michelle BOUCHON
- Philippe DECOMBLE
- Danièle GARCIA
- Maria DE JESUS CARLOS
- Mohammed ZAOUI
- Farid AMRANE
- Chantal LORIC
- Quentin CHOLLET

DESIGNE les représentants non élus qui sont représentants d'associations locales nommés par le Conseil municipal comme suit :

- Jean Lacroix pour CLCV
- Bernard Brochot UFC Que Choisir

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3 -Commission d'Appel d'Offres et jurys de concours - Désignation des représentants du Conseil municipal

SONT ELUS représentants de la commission d'appel d'offres les membres suivants :

Frédéric PETTTTA, Maire, Président de droit

Liste 1

Titulaires

Suppléants

Liste 1

Maria DE JESUS CARLOS	36 voix	Farid AMRANE	36 voix
Philippe DECOMBLE	36 voix	Marc LE MEUR	36 voix
Marc ESNAULT	36 voix	Mohammed ZAOUI	36 voix
Marie-Dominique CRIBIER	36 voix	Norman PANTER	36 voix
Thomas ZLOWODZKI	36 voix	Jacques BENISTY	36 voix

SONT ELUS membres des jurys de concours dans les mêmes conditions les personnes désignés ci-dessus.

PREND ACTE de la désignation de Brahim OUAREM pour assurer le remplacement du Maire, Président de droit de Commission d'appel d'offres et des Jurys de concours, en cas d'absence ou d'empêchement.

Cette délibération est adoptée par 36 voix pour et 3 abstentions (M. Lamaoui, Mme Rolly, M. Chollet).

4- Désignation des représentants du Conseil municipal au Comité Consultatif des Marchés Forains

DESIGNE comme suit les représentants au comité consultatif des marchés forains :

Les 7 membres du conseil municipal

- Marc ESNAULT
- Maria DE JESUS CARLOS
- Philippe ROGER
- Franklin OBIANYOR
- Nadia CARCASSET
- Marie-Dominique CRIBIER
- Brahim OUAREM

Les 6 membres représentant les commerçants

- Monsieur QUEANT
- Monsieur CARREIRA
- Monsieur FERREIRA
- Monsieur KAUFMAN
- Monsieur LEBEAULT
- Monsieur PALACUMALI

PREND ACTE que M. Frédéric PETITTA nomme M. Marc ESNAULT comme Président du comité.

Cette délibération est adoptée par 32 voix pour et 7 abstentions (M. Zlowodzki, Mme Loric, M. Benisty, Mme Schlatter, M. Lamaoui, Mme Rolly, M. Chollet).

5- Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la commission d'aménagement

DECIDE de constituer une Commission d'Aménagement composée de Frédéric PETITTA, Président de la dite commission, et de l'ensemble des élus siégeant au conseil municipal de Sainte-Geneviève-des Bois.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

6- Désignation des représentants du conseil municipal au sein de l'Union syndicale « ST HUBERT »

DESIGNE Franck CHAUVEAU, comme représentant de la commune aux assemblées générales de l'Union.

DESIGNE Nathalie VASSEUR en cas d'empêchement de Franck CHAUVEAU

Cette délibération est adoptée par 32 voix pour et 7 abstentions (M. Zlowodzki, Mme Loric, M. Benisty, Mme Schlatter, M. Lamaoui, Mme Rolly, M. Chollet).

7 – Désignation d'un référent « appel des 100 » et d'un référent développement durable

DESIGNE Laurence MOLINARI, référente « Appel des 100 » et Nathalie VASSEUR, référente « Développement durable »,

Cette délibération est adoptée par 32 voix pour, 4 voix contre (M. Zlowodzki, Mme Loric, M. Benisty, Mme Schlatter) et 3 abstentions (M. Lamaoui, Mme Rolly, M. Chollet).

8-Constitution de la commission communale des impôts directs

Dans chaque commune, il est institué une commission communale des Impôts directs composée :

PROPOSE la liste de commissaires titulaires et suppléants suivante :

Frédéric PETITTA, Maire, Président de droit

Commissaires titulaires

Nathalie VASSEUR
Michelle BOUCHON
Alice SEBBAG
Philippe ROGER
Brahim OUAREM
Norman PANTER
Jacques BENISTY
Marie-Noëlle ROLLY
Francine RENAUD
David COHEN
Nathalie VITTCOQ
Jacqueline DIARD
Jean-Paul AURIOLE
Julie DURANT
Vincent CLUZAUD
Virginie JAFFREDO

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Commissaires suppléants

Philippe DECOMBLE
Jean-Pierre VIMARD
Naïma FERROUDJI
Eléonore MORENO
Franck CHAUVEAU
Jacques LERICOLLAIS
Chantal LORIC
Yassin LAMAOU
Nadine LEFORT
Paul MASSON
Isabelle MEYER DUSART
Aurélien CARLOS
Jean-Marc FERNANDEZ
Stéphanie CUADRADO
René BOULEAU
Sandrine ROSA

9- Fixation du nombre de représentants au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

Fixe à 16 le nombre d'administrateurs : 8 membres élus au sein du Conseil Municipal et à **8 membres** d'association nommés par le Maire parmi les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, les associations familiales désignées sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales, d'associations de retraités et de personnes âgées du Département, d'associations de personnes handicapées.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

10- Désignation des représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

SONT ELUS pour exercer les fonctions de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

Frédéric PETITTA étant Président de droit.

- Danièle GARCIA
- Michelle BOUCHON
- Naïma FERROUDJI
- Séverine BUSSON
- Nadia CARCASSET
- Mohammed ZAOUÏ
- Jacques BENISTY
- Marie-Noëlle ROLLY

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

11 - Désignation des représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration et au Conseil d'établissement de la Maison de retraite de la Forêt de Séquigny

DESIGNE en qualité de représentants du Conseil Municipal au Conseil d'administration de la Maison de Retraite de la Forêt de Séquigny :

- Frédéric PETITTA, Président de droit,
- Michelle BOUCHON
- Nadia CARCASSET

DESIGNE Michelle BOUCHON en tant que représentante du Conseil municipal au sein du Conseil d'Etablissement de la Maison de Retraite de la Forêt de Séquigny.

Cette délibération est adoptée par 32 voix pour, 4 voix contre (M. Zlowodzki, Mme Loric, M. Benisty, Mme Schlatter) et 3 abstentions (M. Lamaoui, Mme Rolly, M. Chollet).

12 - Désignation d'un représentant du Conseil municipal au Conseil d'établissement de la Maison Russe

DESIGNE : Michelle BOUCHON en tant que représentante du Conseil municipal au sein du Conseil d'établissement de la Maison Russe.

Cette délibération est adoptée par 32 voix pour, 4 voix contre (M. Zlowodzki, Mme Loric, M. Benisty, Mme Schlatter) et 3 abstentions (M. Lamaoui, Mme Rolly, M. Chollet).

13 - Désignation des délégués du Conseil municipal auprès du Comité de la Caisse des Ecoles

DESIGNE en qualité de délégués du Conseil Municipal et pour la durée de leur mandat, les membres suivants :

Président de droit : Frédéric PETITTA, Maire

Membres :

- Philippe ROGER
- Héritier LUNDA
- Marc LE MEUR
- Karla AREL
- Brigitte JAUNET
- Mélanie SCHALTTER

Cette délibération est adoptée par 36 voix pour et 3 abstentions (M. Lamaoui, Mme Rolly, M. Chollet).

14 - Désignation des représentants du Conseil municipal au sein du Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique- C.L.I.C. Orgesonne

DESIGNE deux délégués titulaires et deux délégués suppléants qui représenteront la commune au Conseil d'Administration de cette association :

Titulaires

- Michelle BOUCHON-
- Nadia CARCASSET

Suppléants

- Marie-Dominique CRIBIER
- Jacques BOULANGER

Cette délibération est adoptée par 32 voix pour, 4 voix contre (M. Zlowodzki, Mme Loric, M. Benisty, Mme Schlatter) et 3 abstentions (M. Lamaoui, Mme Rolly, M. Chollet).

15 - Désignation d'un représentant du Conseil municipal pour siéger à la Commission Départementale de l'Emploi et l'Insertion

DESIGNE Mohammed ZAOUÏ, pour siéger à la Commission Départementale de l'Emploi et de l'Insertion.

Cette délibération est adoptée par 32 voix pour et 7 abstentions (M. Zlowodzki, Mme Loric, M. Benisty, Mme Schlatter, M. Lamaoui, Mme Rolly, M. Chollet).

16 - Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des Conseils d'école

DESIGNE dans leur fonction de représentants du Conseil Municipal au sein des Conseils d'École les membres suivants :

Frédéric PETITTA, membre de droit dans chacun des Conseils d'École,

Ecole A. Aubel maternelle :

- Mme Michelle BOUCHON en tant que représentant de Monsieur le Maire
- Mme Isabelle QUESNEL

Ecole A. Aubel élémentaire :

- Mme Isabelle QUESNEL en tant que représentant de Monsieur le Maire
- Mme Michelle BOUCHON

Ecole F. Buisson groupe scolaire (maternelle et élémentaire) :

- M. Jean-Pierre VIMARD en tant que représentant de Monsieur le Maire
- Mme Laurence MOLINARI

Ecole M. Cachin groupe scolaire (maternelle et élémentaire) :

- Mme Danièle GARCIA en tant que représentant de Monsieur le Maire
- Mme Nathalie VASSEUR

Ecole D. Diderot maternelle :

- Mme Brigitte JAUNET en tant que représentant de Monsieur le Maire
- M Mohammed ZAOUI

Ecole D. Diderot élémentaire :

- M Mohammed ZAOUI en tant que représentant de Monsieur le Maire
- Mme Brigitte JAUNET

Ecole Y. Gagarine maternelle :

- M. Marc LE MEUR en tant que représentant de Monsieur le Maire
- M. Brahim OUAREM

Ecole Y. Gagarine élémentaire :

- M. Brahim OUAREM en tant que représentant de Monsieur le Maire
- M. Marc LE MEUR

Ecole T. Lainé groupe scolaire :

- M. Marc ESNAULT en tant que représentant de Monsieur le Maire
- M. Brahim OUAREM

Ecole J. Macé maternelle :

- M. Philippe ROGER en tant que représentant de Monsieur le Maire
- Mme Marie-Dominique CRIBIER

Ecole J. Macé élémentaire :

- M. Philippe ROGER en tant que représentant de Monsieur le Maire
- Mme Marie-Dominique CRIBIER

Ecole L. Pergaud maternelle :

- M. Héritier LUNDA en tant que représentant de Monsieur le Maire
- M. Norman PANTER

Ecole L. Pergaud élémentaire :

- M. Norman PANTER en tant que représentant de Monsieur le Maire
- M. Héritier LUNDA

Ecole Etang :

- Mme Karla AREL en tant que représentant de Monsieur le Maire
- Mme Nadia CARCASSET

Ecole Cocheris:

- M. Philippe DECOMBLE en tant que représentant de Monsieur le Maire
- M. Jacques BOULANGER

Ecole Jean Jaurés:

- Farid AMRANE en tant que représentant de Monsieur le Maire
- Eléonore MORENO

Ecole Joliot Curie :

- Eléonore MORENO en tant que représentant de Monsieur le Maire
- Farid AMRANE

Ecole Léger :

- Alice SEBBAG en tant que représentant de Monsieur le Maire
- Patricia BARTOLI

Ecole P. Vaillant Couturier :

- Alice SEBBAG en tant que représentant de Monsieur le Maire
- Karla AREL

Ecole R. Rolland :

- Laurence MOLINARI en tant que représentant de Monsieur le Maire
- Jean-Pierre VIMARD

Cette délibération est adoptée par 32 voix pour et 7 abstentions (M. Zlowodzki, Mme Loric, M. Benisty, Mme Schlatter, M. Lamaoui, Mme Rolly, M. Chollet).

17-Désignation des représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration des collèges et lycées de la ville

DESIGNE dans leur fonction de représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration et à la commission permanente des Collèges et Lycées, les membres suivants :

COLLEGE JEAN MACE

(506 élèves)

Conseil d'administration

Titulaire

Philippe ROGER

Suppléant

Héritier LUNDA

Commission permanente

Philippe ROGER

COLLEGE PAUL ELUARD

(Environ 800 élèves)

Conseil d'administration

Titulaires

Marc LE MEUR

Karla AREL

Suppléants

Philippe ROGER

Héritier LUNDA

Commission permanente

Philippe ROGER

COLLEGE JULES FERRY

(783 élèves)

Conseil d'administration

Titulaires

Laurence MOLINARI

Nadia CARCASSET

Suppléants

Naïma FERROUDJI

Jacques BOULANGER

Commission permanente

Laurence MOLINARI

LYCEE ALBERT EINSTEIN

Conseil d'administration

Titulaires

Philippe ROGER

Karla AREL

Suppléants

Marc LE MEUR

Héritier LUNDA

Commission permanente

Philippe ROGER

LYCEE PAUL LANGEVIN

Conseil d'administration

Titulaires

Suppléants

Laurence MOLINARI
Mohammed ZAOUI

Philippe ROGER
Héritier LUNDA

Commission permanente

Laurence MOLINARI

Cette délibération est adoptée par 32 voix pour et 7 abstentions (M. Zlowodzki, Mme Loric, M. Benisty, Mme Schlatter, M. Lamaoui, Mme Rolly, M. Chollet).

18 – Désignation des représentants de la commune au sein de l'association de la piscine d'en face

DECIDE que la commune intègre l'association Collectif Piscine,

DIT que sont désignés représentants de la commune au sein de l'association :

- Jean-Pierre VIMARD
- Alice SEBBAG
- Laurence MOLINARI
- Karla AREL

DIT que ces représentants participeront aux assemblées générales et pourront se porter candidats comme membre du conseil d'administration ou du bureau de l'association.

Cette délibération est adoptée par 32 voix pour et 7 voix contre (M. Zlowodzki, Mme Loric, M. Benisty, Mme Schlatter, M. Lamaoui, Mme Rolly, M. Chollet).

19- Désignation de représentants du conseil municipal au sein du Centre de Prévention, Formation et Insertion - CEPFI

DESIGNE Isabelle QUESNEL et Héritier LUNDA, en qualité de représentants de la commune au sein du Centre de Prévention, Formation et insertion (C.E.P.F.I).

Cette délibération est adoptée par 32 voix pour et 7 abstentions (M. Zlowodzki, Mme Loric, M. Benisty, Mme Schlatter, M. Lamaoui, Mme Rolly, M. Chollet).

20 -Syndicat Mixte Orge - Yvette - Seine pour l'électricité et le Gaz - SMOYS - Désignation des délégués du Conseil municipal

DESIGNE, en qualité de délégué titulaire : Brahim OUAREM

Et en qualité de délégué suppléant : Jean-Pierre VIMARD

Pour siéger au Comité syndical du SMOYS.

Cette délibération est adoptée par 36 voix pour et 3 abstentions (M. Lamaoui, Mme Rolly, M. Chollet).

21 -Désignation des représentants du Conseil municipal au sein de la Société d'Economie Mixte - SORGEM

DESIGNE, comme représentant de la Commune à l'Assemblée Générale des actionnaires :

- Frédéric PETITTA

DESIGNE, comme représentants de la Commune au Conseil d'Administration :

- Frédéric PETITTA
- Franck CHAUVEAU
- Brahim OUAREM

AUTORISE les trois représentants au sein du Conseil d'administration de la SORGEM à se porter candidats aux fonctions de Président,

FIXE la rémunération maximale brute annuelle que pourra percevoir, le cas échéant, le représentant de la ville en qualité de Président de cette société à 33 540 €. Ce montant incluant d'éventuels avantages en nature.

Cette délibération est adoptée par 32 voix pour et 7 voix contre (M. Zlowodzki, Mme Loric, M. Benisty, Mme Schlatter, M. Lamaoui, Mme Rolly, M. Chollet).

22 -Désignation des représentants du Conseil municipal au comité de défense des communes riveraines de Paéroport d'Orly

DESIGNE Frédéric PETITTA et son suppléant Philippe DECOMBLE pour représenter la commune de Sainte Geneviève des Bois au sein de cette association.

Cette délibération est adoptée par 32 voix pour et 7 abstentions (M. Zlowodzki, Mme Loric, M. Benisty, Mme Schlatter, M. Lamaoui, Mme Rolly, M. Chollet).

23-Désignation du représentant défense

DESIGNE comme correspondant défense: Michelle BOUCHON

Cette délibération est adoptée par 32 voix pour, 4 voix contre (M. Zlowodzki, Mme Loric, M. Benisty, Mme Schlatter) et 3 abstentions (M. Lamaoui, Mme Rolly, M. Chollet).

24 - Désignation des membres du conseil municipal au Comité des Oeuvres Sociales du personnel communal et des agents assimilés – COS

DESIGNE, pour la durée de leur mandat, pour représenter l'assemblée communale les membres suivants :

Président de droit : Frédéric PETITTA, Maire.

Membres titulaires :

Nathalie VASSEUR
Mohammed ZAOUÏ
Philippe DECOMBLE
Alice SEBBAG
Michelle BOUCHON
Marc ESNAULT
Brahim OUAREM
Marie- Dominique CRIBIER
Jacques BOULANGER
Nadia CARCASSET

Membres suppléants :

Karla AREL
Danièle GARCIA
Maria DE JESUS CARLOS
Franck CHAUVEAU
Franklin OBIANYOR
Marc LE MEUR
Norman PANTER
José MARTINS
Séverine BUSSON
Naïma FERROUDJI

Cette délibération est adoptée par 32 voix pour, 4 voix contre (M. Zlowodzki, Mme Loric, M. Benisty, Mme Schlatter) et 3 abstentions (M. Lamaoui, Mme Rolly, M. Chollet).

25- Mise à jour du tableau des effectifs

DECIDE de modifier comme suit le tableau des effectifs :

GRADES	EFFECTIF BUDGETAIRE	MODIFICATIONS		
Rédacteur	13	+3		16
TOTAL	13	+ 3		16

Cette délibération est adoptée par 32 voix pour, 7 abstentions (M. Zlowodzki, Mme Loric, M. Benisty, Mme Schlatter (M. Lamaoui, Mme Rolly, M. Chollet).

26 – Création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire déclaré en application de l'article 4 de la loi 2020-290 du 23 mars 2020

DECIDE,

Article 1 : d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant la période du confinement (soit du 17 mars 2020 au 10 mai 2020) selon les modalités définies ci-dessous :

Taux n°3 : 1 000 euros maximum

Prime attribuée aux agents dont le maintien du contact avec le public a eu pour conséquence une exposition importante au risque de contamination. Elle sera également attribuée aux agents exposés de manière indirecte à ce risque de contamination, par contact avec des matériaux potentiellement souillés notamment.

La proratisation du montant de la prime est prévue en fonction de la durée d'exposition au risque à raison de 25 € par journée complète de travail exposé (50 € pour un dimanche ou un jour férié) pour un montant maximum de 1 000 € pour un agent ayant travaillé à plein temps durant toute la période susvisée.

Taux n°2 : 660 euros

Prime forfaitaire attribuée aux agents ayant été contraints à une mobilisation exceptionnelle pour assurer la continuité et l'adaptation des services publics pendant toute la durée du confinement avec des contraintes horaires fortes dépassant de façon significative le cadre habituel notamment en soirée, le week-end et les jours fériés.

Taux n°1 : 330 euros

Prime forfaitaire attribuée aux agents ayant été contraints à une mobilisation exceptionnelle pour assurer la préparation et l'adaptation des services publics nécessaires à la mise en place et la sortie du confinement avec des contraintes horaires fortes dépassant de façon significative le cadre habituel notamment en soirée, le week-end et les jours fériés.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

27- Frais de mission et de représentation du Maire, des adjoints et Conseillers

AUTORISE le remboursement des frais engagés par les élus dans le cadre de leurs missions hors du territoire communal.

DIT que les frais de mission sont remboursés sur la base

- Pour les frais de séjour, d'un montant forfaitaire dans la limite des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'Etat.
- Pour les frais de transports, des frais réels, avec présentation d'un état de frais à condition que les sommes engagées ne sortent pas du cadre de la mission assignée à l'élu.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

28- Indemnité de conseil au receveur communal

DECIDE de procéder et dans les conditions définies par les textes précités, au versement d'une indemnité de conseil au profit de Monsieur Pierre FERRANDINI, Trésorier Principal de Ste-Geneviève-des-Bois, en sa qualité de comptable de la Commune.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 22h20.

Sainte-Geneviève-des-Bois, le

Le présent extrait a été affiché ce jour à proximité de la porte de la Mairie en exécution des articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

